



4019 - Une divergence de vues sur la question du maintien ou non d'un rideau installé dans la mosquée pour séparer les hommes et des femmes.

question

Question : Il existe dans une mosquée un rideau séparant les hommes des femmes. La nécessité de ce rideau a fait l'objet d'une divergence de vues. Certains pensent qu'il est superflu car à l'époque du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) il y en avait pas. D'autres insistent sur son maintien. D'où une divergence qui pourrait conduire ceux qui ne le jugent pas nécessaire à abandonner la prière dans cette mosquée. Pourtant, il y a (dans tous les cas) contact entre les deux sexes et échange de regards au moment de quitter la mosquée à cause de la nature de la religiosité des intéressés... Devons-nous insister sur le maintien du rideau, même si cela doit entraîner le départ de certains ou l'enlever, même si cela devra entraîner échange de regards ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine nous a répondu en ces termes :

Le rideau doit rester. S'il n'existait pas à l'époque du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) c'était soit parce qu'il n'y avait aucune raison pour son existence, soit parce qu'il y avait un empêchement. Quant à l'absence d'une raison, elle s'explique par le fait que les Compagnons (P.A.a) étaient armés d'une foi en Allah qui les empêchait de regarder les femmes. Quant à l'empêchement, il s'explique par le fait que, la situation des Compagnons avant les conquêtes - comme nous le savons - était difficile et ils ne pourraient pas installer un rideau les séparant des femmes. Cela dit, nous devons voir quel est le cas qui permet de se préserver contre les tentations. Est-ce la présence ou l'absence du rideau ? Tout le monde dirait que la présence du rideau est plus à même de nous préserver des tentations . Dans ce cas, ce qui produit cet effet doit être prioritaire. Si vous dites que si nous insistons sur cette mesure certains cesseraient



d'assister à la prière, nous dirions que c'est à eux-mêmes qu'ils auraient fait tort en agissant ainsi car la présence du rideau ne constitue pas pour eux une excuse. En effet, cette présence n'est pas un acte de désobéissance qui leur permettraient de dire : **nous ne viendrons pas assister à une désobéissance** . Aussi commettent-ils un péché en abandonnant la prière collective. »